

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

Monsieur Guy FIERS  
27, rue Coppens

59122 HONDSCHOOTE

1° 891/PE

Lille, le 24 MARS 2016

Monsieur,

Par courrier reçu le 21 mars 2016, vous avez procédé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau à une déclaration d'existence d'une mare, antérieure au 29/03/1993, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant « une mare située au lieu-dit le Linde Houck sur la commune de HONDSCHOOTE », d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup> (60 m x 42 m environ).

Les pièces transmises à l'appui de cette déclaration permettent effectivement la régularisation administrative de votre plan d'eau selon les références suivantes :

- date de réception : 21/03/2016.
- numéro d'enregistrement : 59-2016-00025.

La rubrique de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par votre plan d'eau est la suivante :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non ; 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (autorisation) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (déclaration)	Déclaration	Arrêté du 27 août 1999

.../...

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

De plus, toute extension de plan d'eau doit faire l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

Ce dossier est suivi par Céline GUILLEMOT qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.28.03.84.18.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

**Copie à : Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale des Flandres**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



En espérant avoir répondu à votre demande et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame la Responsable du Service, l'expression de mes sentiments respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'F' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

Guy FIERS